



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1 / 4

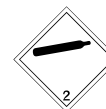
Edition révisée n° : 1

Date : 7 / 9 / 2007

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

**Weldmix 05/06/07/09/15-5/91/93/95****256**

**Gaz**  
**Gaz comprimé**  
**Simple asphyxiant**



## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

**Nom commercial** : Weldmix 05/06/07/09/15-5/91/93/95  
**Usage** : Industriel.  
**Identification de la société** : BTG - Belgische Technische Gassen  
Zoning Ouest 15  
7860 Lessines Belgique-België  
**N° de téléphone en cas d'urgence** : +32.68.270333  
**courriel de la personne chargée de la  
fiche de données de sécurité** : msds@sol.it

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Identification des dangers** : Risque d'asphyxie à haute concentration.  
Gaz comprimé.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substance / Préparation** : Préparation.  
**Composants** : Ce produit n'est pas dangereux mais contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	Classification
Dioxyde de carbone	: Entre 4 et 35 %	124-38-9	204-696-9	-----	
Oxygène	: Entre 1 et 7 %	7782-44-7	231-956-9	008-001-00-8	O; R8
Argon	: Entre 60 et 95 %	7440-37-1	231-147-0	-----	

## 4. PREMIERS SECOURS

### Premiers secours

- Inhalation : Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être prévenue de l'asphyxie.  
Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 4

Edition révisée n° : 1

Date : 7 / 9 / 2007

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

**Weldmix 05/06/07/09/15-5/91/93/95**

**256**

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Classe d'inflammabilité** : Ininflammable.
- Risques spécifiques** : L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
- Moyens d'extinction**
- **Agents d'extinction appropriés** : Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.
- Méthodes spécifiques** : Si possible, arrêter le débit gazeux.  
S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.
- Equipements de protection spéciaux pour pompiers** : Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Evacuer la zone.  
Assurer une ventilation d'air appropriée.  
Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.
- Précautions pour l'environnement** : Essayer d'arrêter la fuite.  
Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
- Méthodes de nettoyage** : Ventiler la zone.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Stockage** : Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.
- Manipulation** : Ouvrir lentement le robinet pour éviter un choc de pression.  
Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.  
Interdire les remontées de produits dans le récipient.  
Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.  
Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle** : Assurer une ventilation appropriée.
- Limites d'exposition professionnelle** : Dioxyde de carbone : TLV© -TWA [ppm] : 5000  
Dioxyde de carbone : TLV© -STEL [ppm] : 30000  
Dioxyde de carbone : OEL (UK)-LTEL [ppm] : 5000  
Dioxyde de carbone : OEL (UK)-STEL [ppm] : 15000  
Dioxyde de carbone : MAK (AU) Tagesmittelwert (ml/m<sup>3</sup>) : 5000  
Dioxyde de carbone : MAK (AU) Tagesmittelwert (mg/m<sup>3</sup>) : 9000  
Dioxyde de carbone : MAK (AU) Kurzzeitwerte (mg/m<sup>3</sup>) : 18000  
Dioxyde de carbone : MAK (AU) Kurzzeitwerte (ml/m<sup>3</sup>) : 10000

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20 °C** : Gaz comprimé.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Inodore.
- Densité relative, gaz (air=1)** : Plus lourd que l'air.
- Autres données** : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 4

Edition révisée n° : 1

Date : 7 / 9 / 2007

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

**Weldmix 05/06/07/09/15-5/91/93/95**

**256**

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

particulier au niveau ou en-dessous du sol.

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques : Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques : Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

Précautions pour l'environnement : Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e).

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités : Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

Méthode d'élimination : Pour liquider la bouteille définitivement, consulter le fabricant / fournisseur pour des informations relatives à la récupération / au recyclage.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

No ONU : 1956

I.D. n° : 20

ADR/RID

Désignation officielle de transport : GAZ COMPRIMÉ, N.S.A (Argon, Oxygène)

- ADR Classe : 2

- Code de classification ADR/RID : 1 A

Etiquetage ADR : 2.2

Autres informations relatives au transport : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

Avant de transporter les récipients :

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.

- S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas.

- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

- Assurer une ventilation convenable.

- Se conformer à la réglementation en vigueur.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 4

Edition révisée n° : 1

Date : 7 / 9 / 2007

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

**Weldmix 05/06/07/09/15-5/91/93/95**

**256**

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage CE	: Non classé comme préparation dangereuse.
Symbole(s)	: Aucun(e).
Phrase(s) R	: Aucun(e).
Phrase(s) S	: Aucun(e).

### 16. AUTRES INFORMATIONS

<b>Conseils relatifs à la formation</b>	: Asphyxiant à forte concentration. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les gaz. Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs. Récipient sous pression. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.
<b>DENEGATION DE RESPONSABILITE</b>	: Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre. Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.
<b>Note</b>	: La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives Européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit les Directives dans leur droit national.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CE.

**Fin du document**